

AVIS IMPORTANT

HATEZ-VOUS DE VOUS ABONNER A LA REVUE CANADIENNE SI VOUS VOULEZ AVOIR 20 ALBUMS POUR RIEN EN SOUSCRIVANT.

Les Primes d'Abonnement s'en vont grand train. Nous n'avons maintenant que 25 à 30 files complètes.

COURS

DE LANGUE FRANCAISE, EN 60 LEÇONS.

Le Soussigné a l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette cité et des environs qu'il commencera DEMAIN, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement; il se flatte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS.

Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et spécimens attestant en faveur des succès qu'il a obtenus jusqu'à ce jour seront produits à quiconque les désirera voir.

Pour plus amples informations, s'adresser au Soussigné, à l'Hôtel de Québec, où il se trouvera chaque jour depuis 9 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M.

M. L. donnera son cours à domicile, aux Dames et aux Demoiselles qui voudront bien l'honorer de leur confiance; UNE HEURE de séance par jour. Quant aux Messieurs, ils suivront le Cours à l'HOTEL DE QUEBEC.

CHS. H. LASSISEKAYE. Montréal, 30 nov. 1847.

EPICERIES, VINS, THE, &c. Nouvel Etablissement No. 31, Grande rue St. Jacques à côté de l'Eglise Wesleyenne.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitants de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert à l'endroit indiqué leur ETABLISSEMENT D'ÉPICERIES et qu'ils ont en main un fond considérable de provisions et articles français tels que THE, CAFÉS, SUCRES, ÉPICES, SAUCES, MARINADES, NOUVEAUX FRUITS, etc. etc.

Aussi: Un assortiment choisi de VINS et LIQUEURS, PORTER de Londres et de Dublin, ALES d'Edimbourg et de Montréal, etc.

Les effets ci-dessus ayant été récemment achetés et à des bas prix pour argent comptant, ils sont garantis en même frais et nouveaux et seront vendus pour un petit profit.

Cafés rôti et moulu chaque jour. Arrivés aujourd'hui du RAISIN FRAIS, PRUNES, PRUNEAUX en barils et en caisses etc. etc.

MACFARLANE & ALLAN. 23 nov.

MAGASIN DE MODES. ETABLISSEMENT PARISIEN.

MADAME ROLIEU a l'honneur d'informer les Dames de Montréal, qu'elle vient d'ouvrir son établissement de modes

AU NO. 157, RUE NOTRE-DAME. On trouvera chez elle, un grand assortiment d'OBJETS DE MODES, FLEURS FRANÇAISES, CHAPEAUX, BONNETS, ORNEMENTS POUR CHEVEUX &c. &c., d'après les dernières modes de Londres et de Paris. Habilllements et ouvrages faits sur commande.

Montréal, 23 nov. 1847.

SALONS D'EXPOSITION DE MODISTE.

Mlle. MAJOR

L'HONNEUR d'annoncer aux Dames de Montréal et des environs que ses SALONS D'EXPOSITION sont MAINTENANT OUVERTS; elle vient de recevoir les

MODES D'HIVER LES PLUS EN VOGUE et elle a pris des arrangements pour continuer à les recevoir tous les mois.

Grande rue St. Jacques, } 19 nov. 1847. }

RESTAURANT DE COMPAIN, PLACE D'ARMES.

MR. COMPAIN qui a été plusieurs années chef de la mess de deux brigades de carabiniers et du 77e régiment, ainsi que de plusieurs clubs, a un nombre de clients qui lui ont valu le surnom de "le plus célèbre des restaurateurs", vient d'ouvrir un RESTAURANT au coin de la Place d'Armes et de la Grande rue St. Jacques, vis-à-vis la nouvelle Banque de Montréal.

On trouvera constamment à ce Restaurant une liste de mets qui égale celles de Paris et de New-York, sous le rapport de la variété et de la qualité. Son salon et ses autres appartements sont élégants et commodément meublés et n'en cédant en rien à aucun autre établissement de ce genre. Le propriétaire sollicite le patronage du public, persuadé qu'il est, qu'un Restaurant tenu sur un bon pied, peut être utile aux hommes d'affaires et autres qui se trouvent dans le besoin de prendre un repas lorsqu'ils sont éloignés de chez eux. On trouvera à ce restaurant des mets de toute espèce, préparés à toute heure du jour.

Ses vins et ses liqueurs seront toujours du premier choix. Il peut donner des dîners publics à vingt et soixante personnes. Les soupers pour un nombre plus ou moins grand de personnes seront aussi servis avec les mets les plus délicats qu'offre la saison.

Vraie soupe à la tortue en tout temps.—24 nov.

MARCHAND-TAILLEUR.

Le Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier.

Les personnes désirant fournir leur drap seront servis avec la même attention et la même ponctualité.

CHARLES GAREAU. 29 oct.

J. D. BERNARD a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 163, bâtiment J de L. Beaudry, Ecr.

Portrait de Jacques Cartier

A la sollicitation de quelques citoyens, M. THOMAS HAMEL, artiste de Québec, s'est décidé à publier une lithographie du Portrait ci-dessus, si toutefois le public paraît disposé à l'encourager. En conséquence, le soussigné prendra les noms des personnes qui voudront y souscrire. Des listes seront déposées chez MM. les Libraires de cette ville. Souscription: 5s. G. N. GOSSELIN, Agent. Montréal, 4 nov. 1847.

AVIS.

TOUTES Personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, Ecuyer, en son vivant Banquier de Montréal, sont priées de les présenter pour être réglées, et celles qui doivent à la dite succession de payer sans délai le montant de leurs comptes, au bureau occupé ci-devant par le défunt rue St. François-Xavier.

WILLIAM LYMAN, Procureur de Mme Hannah Lyman Mills, Montréal, 26 nov.

VERNIS SUPERIEUR. POUR TUYAUX DE POELES

A vendre par M. PARKER & Cie. Pharmaciens, 109, rue Notre-Dame Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste., 29 oct.

PORTRAITS AU DAGUERRETYPE.

M. M. DESNOYERS a l'honneur d'informer le public de Montréal qu'il a ouvert ses CHAMBRES DE DAGUERRETYPE au No. 130, Rue Notre Dame, où il se propose d'exercer son art. M. D. peut prendre des portraits d'enfants à tout âge. Il se transportera aussi à la résidence de ceux qui le désirent. Ceux qui voudraient conserver les traits d'un parent ou ami décédé peuvent le faire en s'adressant à M. D. le plus tôt possible après la mort.

N. B.—M. D. enseigne l'art du Daguerretype en douze leçons et a un appareil à vendre. Ses prix sont très réduits.

Entrée par la porte cochère. 23 nov.

ÉCOLE DE Médecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER D'AVRIL. Les lectures, à l'avenir seront données en français, comme suit:

- L'Anatomie.....DR. BIBAUD. Les Accouchements.....ARNOLDI. La Pratique de la Médecine.....BADGLEY. La Chirurgie.....MONKO. La matière méd. et la thérapeutique.....J. E. CODERRE. La Chimie.....SUTHERLAND. L'Institut de médecine ou physiologie.....PELTIER. La médecine légale.....BOYER. La Chimie Médicale.....BADGLEY. La Clinique Chirurgicale.....ARNOLDI. N. B. Les élèves qui auront complété leurs cours cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus," à ce collège.

WILLIAM SUTHERLAND, M. D. 2 sept. 1847.

DILIGENCE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.

TRAJET EN DEUX JOURS. Le public est respectueusement informé que les sous-signes ont établi une LIGNE DE DILIGENCE qui laissera MONTREAL ET QUEBEC TOUS LES JOURS (excepté les Dimanches). Elle partira de l'Hotel LEBLANC, à Montréal, Place de la Douane.

Le plus grand soin a été donné au choix de conducteurs soigneux et polis, et les Diligences sont très confortables. Les passagers qui les honoreront de leur patronage, seront traités avec le plus grand soin.

La Diligence s'arrêtera aux Trois-Rivières, à l'Hotel BERNARD et à l'Hotel de M. OSTROM.

Le bureau de la Diligence sera tenu à l'Hotel LEBLANC, Place de la Douane, Montréal, où il y aura des extras à toute heure. Tout bagage extra doit être laissé au bureau de la Diligence, le soir, où on y portera la plus grande attention.

W. ROBINSON, } Propriétaires, T. & T. LECOMTE, } Montréal. S. HOUGH, } Propriétaire, Québec.

G. LEBLANC, } Agent aux Trois-Rivières, O. GOUIN. } 3 déc.

PLACES DE MOULINS DE PRIX.

AVIS est donné par le présent que les PLACES de MOULINS DE PRIX, au Rapide Plat, à la Pointe aux Iroquois et à la Pointe à Ferren, au Canal de Williamsburg, seront louées à l'Enchère, MARDI, le 7 Décembre prochain, à l'HOTEL JOHNSON, à MARIATOWN, à MIDI.

Le Bail sera pour vingt-et-un ans, et renouvelé pour une autre période de vingt-et-un ans, sur les conditions qu'on pourra connaître en s'adressant à ce bureau, où les plans du terrain peuvent être vus et où on obtiendra tous les renseignements nécessaires.

Par ordre THOMAS A. BEGLEY, Secrt. Trar. Pub. Département des Travaux Publics, Montréal, 12 nov. 1847.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX. MARCHES AVANTAGEUX POUR LE COMMERCE ET LES FAMILLES.

M. LOUIS PLAMONDON, se proposant de faire à son Établissement actuel, des grandes améliorations à son Établissement actuel, désire fonder son fond de Magasin. A partir de ce jour il sera fait une réduction considérable sur les prix ordinaires. Les effets et marchandises seront vendus à bien peu de chose au dessus du prix courant, etc.

26 nov.

AQUEDUC DE MONTREAL.

AVIS PERIODIQUE.

CEUX qui prennent l'EAU de l'AQUEDUC, sont notifiés par les présentes de prendre les précautions nécessaires pour empêcher leurs tuyaux d'être atteints par la gelée durant l'hiver prochain.

La direction de l'Aqueduc ne sera pas responsable des dommages causés aux tuyaux par la gelée et du manque d'eau qui pourrait en résulter.

Toutes personnes qui désirent discontinuer de prendre l'eau de l'Aqueduc le 1er novembre prochain, en donnent avis au bureau de l'Aqueduc d'ici à cette date, autrement elles seront censées continuer pour un autre semestre.

Bureau de l'Aqueduc, } 25 oct. 1847.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE. DE MONTREAL.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé au s'adressant à JOHN FROTHINGHAM.

Ceux des membres de la Société qui n'ont pas encore payé leur souscription annuelle, sont priés de le faire sans délai, et tous ceux qui ont des comptes contre la société sont priés de les présenter.

S. JONES LYMAN, Secrétaire cor. 30 nov.

A VENDRE

UN emplacement avantageusement situé, Rue St. Elisabeth, pour bâtir deux maisons.

—Aussi— Une maison à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr.

CHARLES GAREAU, Tailleur, Rue St. Gabriel, No. 17 17 août, 1847.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MONTREAL A LACHINE.

TRANSPORTERA jusqu'à nouvel avis, les PAS-SAGERS (excepté le Dimanche) entre MONTREAL ET LACHINE, à commencer de JEUDI le 25 Novembre, comme suit:—

De Montréal, 8 1/2 heures, A. M. De Lachine, 9 1/2 heures, A. M. 11 1/2 heures, A. M. 12 1/2 heures, P. M. 3 1/2 heures, P. M. 4 heures, P. M.

PRIX: PREMIERE CLASSE. A Lachine, 1s. 10 1/2 d } avec bagage jusqu'à do revenir le } 60 lbs. même jour, 2s. 6d. DEUXIEME CLASSE. A Lachine, 1s. 3d. Do. do et revenir le } Do. même jour, 1s. 10 1/2 d } Do. TROISIEME CLASSE. A Lachine, 7 1/2 d } avec bagage jusqu'à } 30 lbs. Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix. Les passagers partant de Montréal à 8 1/2 arriveront pour les Bateaux de Beauharnais et de l'Ot-tawa, et ceux qui partiront de Montréal à 11 1/2 arriveront pour les Bateaux du Haut-Canada. Montréal, 26 nov. 1847.

A GRAND MARCHÉ.

FONDS DE MAGASIN DE £12,000, A vendre au No. 124, Rue Notre Dame, VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.

LES Soussignés informent respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général qu'ils ont commencé à vendre et veulent vendre sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait une déduction de plus de 25 par cent sur le prix courant des marchandises déjà évaluées à tres bas prix et importés directement par eux.

Le fonds de leur magasin se compose d'un assortiment général de Marchandises de goût et d'étape de la meilleure qualité et dans le meilleur ordre, parmi lesquelles se trouve leur importation de l'automne composée des effets les mieux choisis et les plus nouveaux, tels que: Gros-de-Naples, Satins damassés, Satinettes, Dentelles de fil et de soie, Fleurs Françaises, Plumes, Rubans, Mousseline de laine, Cachemirs, Indiennes, Alpacas, Cotonnades, Velours de soie, Châles, Cachemirs et Satins, Collets et Chemisettes, Pelletteries, Plades pour manteau et robe, Gants et Bas de tout genre, Patrons de robes de tout genre, Draps fins et superfins, Draps de Pilote, Casimires, Flanelles, Couvertes, Linges de table, Tapis, Bonnets de laine pour Dames, en quantité, Laine de fil et patrons, Chemises de laine, Calsons de laine, Draps, Coton blanc et autres, Toiles d'Irlande, Toiles à drap, etc., etc.

N. B. Comme ce fonds de magasin doit être vendu sans réserve, il est important pour les marchands et les familles de venir le plus vite le visiter. Ils ne trouveront jamais une pareille occasion. Le tout pour argent comptant.

BEAUDRY & FRERE. Montréal, 23 nov. 1847.

AUX ENTREPRENEURS.

LES Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans la paroisse de St-Césaire, Seigneurie Debarthez, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau Seigneurial. 21 mai.

E. S. DE ROTTERMUND MAGASIN CANADIEN DE FERONNERIE.

Le Soussigné reçoit à présent par différents vaisseau de Liverpool, Ann, Britannia, Montezuma, Chap man, Aqua Marine, etc. Fer anglais assorti, Banke Beat Feuillard, Boites de Boues, Bâches Pelles &c &c. De plus, un assortiment de quincaillerie et Cotellerie. Les Marchands de la compagnie trouveront de l'avantage à venir examiner son assortiment qu'il a expressément été importé pour le commerce de Bas-Canada. A vendre à des conditions favorables.

W. F. LESTE, No. 81 Rue St. Paul, et 70 Coin de la Place Jacques Cartier. juin.

MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES.

ROBERT FORÉSIER a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN sur la rue Notre Dame No. 108, coin de la rue St. Jean-Baptiste, là où il offre à vendre un assortiment de Marchandises Seches qui seront vendus à des prix très réduits parmi lesquels se trouvent les articles suivants: Drap superfine de toutes couleurs, Drap Castor, Plaid de toute sorte, Cobourg, Orléans, Mérino, Alpacat, Etoffe Casimire, Couvertes, Musseline de laine, Cashmire, Flanelle, Indienne Gamphane, Toile fine, Velours de soie, Rubans de toute sorte, Bas de toute grandeur, Collet pour Dame et Monsieur, Satin, coton de toute sorte et un assortiment général de châles &c. &c. Montréal, 2 nov. 1847.

AVIS PUBLIC.

Le Soussigné, Exécuteur Testamentaire de feu Dame Marguerite Rousseau, en son vivant de Montréal, veuve de feu J. Bta. DeLorimier, écr., requiert par les présentes tous ceux qui peuvent devoir à la Succession de la dite Dame DeLorimier, de lui payer sans délai le montant de leurs dettes respectives, et ceux qui ont des réclamations contre la dite Succession, sont priés de les lui présenter immédiatement.

P. JOE. LACROIX. Montréal, 14 déc. 1847.

Laines de Berlin.

Halle des Odd-Fellows, Grande Rue St. Jacques. MADAME WALTON a l'honneur d'offrir ses remerciements sincères au public, pour l'encouragement libéral qu'elle en a reçu depuis qu'elle a ouvert son établissement de LAINES DE BERLIN, et elle annonce qu'elle vient d'ouvrir son importation par des navires vaisseaux. On la trouvera le plus splendide qu'il y ait jamais eu dans la Province, contenant des paquets de toutes couleurs et de toutes les nuances et en même temps d'une qualité supérieure. SON FONDS est en vue à partir d'aujourd'hui. 23 nov. 1847.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président. Francis Hincks, A. LaRocque, V. Président. H. Mulbolland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Damase Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, T. Drummond, Nelson Davis, Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jeudi ou Vendredi, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier. Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hôtel. Montréal, 7 mai, 1847.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

EXTRAIT. MONTANT de aux Dépositaires le 31 juillet 1847..... £1917 0 9 31 novembre..... £1417 0 9

Montant déposé depuis le 31 juillet à cette date..... £1735 7 1 do retiré do..... £3124 3 8

Augmentation depuis le 31 juillet..... £13536 3 5

Balance due aux Dépositaires ce jour..... £3303 12 2 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

RACINES BULBEUSES, &c.

A MEILLEUR MARCHÉ QU'ELLES ONT JAMAIS ÉTÉ OFFERTES AUPARAVANT.

NOUVELLEMENT reçu par l'express le VIRGIL, venant directement d'HOLLANDE, 10,000 Hracinthes tulipes, lis, safran, pivoines, &c., à vendre à bon marché, au JARDIN BOTANIQUE de GUILBAULT, 14, rue Côté, derrière la Banque de Montréal. N. B. Venez voir avant d'aller acheter ailleurs. GUILBAULT. 9 nov. 1847.

RECEMENT reçus et à vendre par les soussigné les articles suivants: 10 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs: 100 milles Cigares, Principis "Justo Sanz" 150 do do Havane de meilleur choix 900 boîtes Cigares ordinaires, 100 par boîte 75 do Tabac Cavendish 16 200 do Honey Dew 5 50 do do de livre 15 Hay heads tabac en feuille Virginie 50 boîtes de Pipes

—AVEC— Une grande variété de Tabatières, Boîtes à tabac, Pipes de goût, Tabac frotté en papier et autre propre pour un magasin de détail.

—Aussi— Un grand nombre d'articles trop long à détailler. L. LYONS & Cie. 29 oct.

AVIS.

LE MESSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

Hôtel de ville, Montréal, 7 déc. 1847.

PETIT TRAITE DE GRAMMAIRE ANGLAISE,

A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES, PAR CHS. GOSSELIN.

Maintenant sous Presse dans l'Atelier du Journal de Québec.

Ce petit livre qui a obtenu des paroles d'approbation des juges compétents et qui est un travail utile et consciencieux, rencontrera indubitablement l'encouragement du public et de ceux qui sont spécialement chargés de veiller à l'enseignement élémentaire, tels que les commissaires d'école et les instituteurs. M. Gosselin est avantageusement connu à Québec, par des études substantielles, des talents réels et surtout par son ingénieux "télégraphe à cloches," dont on a bien pu constater la praticabilité sans porter atteinte au mérite de l'invention et à l'habileté de l'inventeur à le défendre. Ce dernier fait n'a pas de rapport avec la grammaire anglaise, mais il sert à faire connaître au public lequel il doit avoir à faire comme grammairien. Nous renvoyons le lecteur à la note de M. McDonald, dans les études spéciales font un juge compétent en cette matière.—Journal de Québec.

A. M. Charles Gosselin, Monsieur,—J'ai lu le manuscrit de votre "Petit traité de Grammaire Anglaise à l'usage des Ecoles primaires," et je crois pouvoir vous dire avec vérité qu'en le publiant nous rendrez service et aux maîtres et aux élèves.

R. MACDONALD. 14 octobre, 1847.

PROSPECTUS DE L'AUTEUR.

De toutes les exigences auxquelles nous assujétit de plus en plus, chaque jour, notre position sociale, l'une des plus impérieuses est sans contredit l'étude de la langue anglaise; se refuser à cette étude c'est renoncer, de gaieté de cœur à son avenir. Prendre la peine de démentir cette vérité c'est vouloir démentir un axiome. Ainsi mon unique intention est d'offrir au public un travail qui facilite cette étude et qui la rende plus abordable aux jeunes intelligences que les livres actuellement en usage, dans les écoles de ce pays.

L'expérience de plusieurs années d'enseignement, mes rapports constants avec des enfants d'âges, de caractères et de dispositions divers m'ont convaincu, que les grammaires anglaises que l'on met entre leurs mains sont généralement trop au-dessus de leur portée; et qu'ainsi elles ne répondent pas à leur besoins; la phraseologie en est ou trop recherchée ou trop obscure. Ce sont pour eux des mots vides de sens, des phrases auxquelles ils n'attachent aucune idée, le tout étant, en outre, surchargé dans une masse d'exceptions et de remarques, qui comme un lourd fardeau, gênent des intelligences encore faibles et délicates, et finissent souvent par y laisser une confusion, et puis le dégoût.

C'est défaut dont n'est exempté à peu près aucune de nos grammaires, m'ayant frappé de bonne heure par les obstacles qu'il me créait chaque jour, dans l'enseignement, je crus qu'il était possible de le faire disparaître, et de travailler en conséquence. Me défatant de mes seules forces et de mon propre jugement, devenu intéressé, dans un travail si petit en apparence, mais difficile en réalité, j'ai consulté les grammaires de plus de réputation et j'en ai extrait et simplifié, dans l'expression, les principes et les règles qui y sont comme perdus, pour en faire un petit code grammatical aussi peu volumineux, et aussi substantiel que possible, afin de soulager la mémoire des enfants tout en leur donnant beaucoup à apprendre. Ce travail fait, je l'ai soumis à des personnes capables d'en porter un jugement sain et impartial, j'ai invoqué l'autorité de personnes dont la lumière et le désintéressement sont au-dessus de tout soupçon et dont la sincérité n'aurait été mise en doute. Des paroles d'encouragement et même d'approbation sont tombées de leurs lèvres; mon travail tout abrégé et tout imparfait qu'il puisse être, leur a paru propre à rencontrer les besoins de l'enseignement élémentaire, et de nature à être utile également aux instituteurs et aux élèves. Parmi ces personnes je me permettrais de citer le nom de M. McDonald, le ci-devant rédacteur du Canadien, dont la science et la sincérité ne seront contestées par personne; et de monsieur a bien voulu m'honorer d'une note d'approbation.

Appuyé d'un tel témoignage, j'ose espérer que mon humble travail rencontrera un accueil bienveillant chez mes compatriotes et surtout parmi les amis de l'éducation.

CHARLES GOSSELIN.

CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITE, Hôtel-de-Ville, 16 aout 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvées, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

Avis public est de plus donné que les livres des cotisations pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont filés dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public ainsi que ceux qui se croiront lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier; pourvu que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressées par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pièces justificatives.

ED. DEMERS, Trésorier de la Cité. 19 aout.

AUX ETUDIANTS.

CEUX des Etudiants en Médecine qui désireraient pensionner en cette ville, trouveront chez Mme S. JULIEN des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir. 26 oct.

Le Soussigné, propriétaire du Fief Beaulac, dans le Seigneurie de Chambly Est, et autres propriétés de la moitié Sud de la Seigneurie de Chambly Ouest, s'adresseront à la Législature à sa prochaine Session pour demander un Acte, afin de les autoriser à construire une ECLUSE (Dam) à travers la Rivière Richelieu, à la place ou près de la place appelée "la chute" au village du Canton de Chambly, ayant une Étendue (Site) ou un espace ouvert de la largeur au moins de 80 pieds, et de la hauteur qu'il sera déterminée.

JOHN YULE, Jnr. Chambly. 14 déc. 1847.

CORPORATION DE MONTREAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvées, Taxe ou autrement, sont notifiées de PAYER IMMÉDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.

ED. DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau du Trésorier de la Cité, 15 septembre, 1847.